

Direction des services professionnels

## PROCÉDURE

### PRÉ-NETTOYAGE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX CRITIQUES ET SEMI- CRITIQUES AUX POINTS D'UTILISATION, INCLUANT LES BLOCS OPÉRATOIRES

N° Procédure : <b>PRO-067</b>	Responsable de l'application : Direction des services professionnels	
N° Politique/Règlement associé : <b>POL-090</b>		
Approuvée par : <b>Comité de direction</b>	Date d'approbation : <b>2024-08-27</b>	Date de révision : <b>2028-08-27</b>
Destinataires : Utilisateurs de dispositifs médicaux critiques et semi-critiques réutilisables au CIUSSS EMTL		

#### 1. ÉTAPES COMMUNES

- 1.1. Se référer à la politique POL-090 *Gestion de la qualité en matière de retraitement des dispositifs médicaux* ;
- 1.2. Se référer à la politique POL-086 *Politique-cadre de prévention et contrôle des infections* ;
- 1.3. Se référer à la POL-065 *Hygiène des mains* ;
- 1.4. Les dispositifs médicaux (DM) critiques et semi-critiques doivent obligatoirement être pré-nettoyés<sup>1</sup> avant leur transport vers l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) ou au point de d'utilisation, pour éviter toute contamination ou transmission d'infections par des matières biologiques;
- 1.5. S'assurer de réduire au minimum le risque d'exposition aux microorganismes et de transmission de ces derniers ;
- 1.6. Respecter en tout temps les règles d'application des pratiques de base<sup>2</sup>;
- 1.7. Chaque secteur doit s'approprier les rôles et responsabilités qui lui incombent en prévention et contrôle des infections ;
- 1.8. Chacun des utilisateurs de DM doit se référer à la vidéo de formation disponible sur le pré-nettoyage des dispositifs médicaux réutilisables critiques et semi-critiques au point de service du CIUSSS de l'Estrie – CHUS sur la plateforme numérique d'apprentissage ENA : numéro 12333 : <https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=12333>

1 Le pré-nettoyage réduit la charge biologique sur les DM, empêche le séchage des souillures, réduit au minimum l'endommagement des DM, afin de prévenir la contamination de l'environnement lors du transport. Ceci facilite le nettoyage des équipement DM.

2 Pratique de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins. Agence de la santé publique du Canada septembre 2017. <http://www.phac-aspc.gc.ca/dpg-fra.php#controle>.

## **2. GESTIONNAIRES CLINIQUES**

- 2.1.** S'assurer que la présente procédure soit connue et correctement appliquée dans son service ;
- 2.2.** S'assurer que les utilisateurs possèdent les connaissances adéquates pour accomplir cette procédure ;
- 2.3.** S'assurer de l'accessibilité et de la disponibilité des équipements de protection individuelle (EPI) en tout temps ;
- 2.4.** S'assurer de mettre à la disposition des utilisateurs le matériel requis (détergent enzymatique, brosses, etc.) ;
- 2.5.** S'assurer de l'accessibilité et de la disponibilité des produits pour l'hygiène des mains (du savon à mains ou de la solution hydroalcoolique) ;
- 2.6.** Effectuer minimalement une fois par année et au besoin des audits de conformité du pré-nettoyage des DM critiques et semi-critiques auprès de leur personnel selon les recommandations des lignes directrices<sup>3</sup> ;
- 2.7.** Diffuser les résultats des audits effectués auprès de leur personnel et en discuter lors des stations visuelles opérationnelles ou rencontres d'équipe et tout autre comité approprié ;
- 2.8.** Rapporter aux personnes concernées toutes difficultés rencontrées dans l'application de cette procédure.

## **3. GESTIONNAIRES DES UNITÉS DE RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX (URDM)**

- 3.1.** S'assurer que la présente procédure soit connue par l'ensemble du personnel des secteurs impliqués ;
- 3.2.** Sensibiliser les équipes cliniques à l'importance de respecter la procédure au point d'utilisation ;
- 3.3.** Signaler toute problématique en lien avec le pré-nettoyage au service concerné ;
- 3.4.** Rapporter tout incident ou accident lié au pré-nettoyage au service concerné.


## **4. SERVICE DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS**

- 4.1.** Diffuser un message clair sur la priorité à accorder aux activités de prévention et contrôle des infections et de travailler en partenariat ;
- 4.2.** Collaborer étroitement avec la conseillère en retraitement des dispositifs médicaux pour connaître les meilleures pratiques en vigueur sur les particularités en lien avec les DM ;
- 4.3.** Formuler les recommandations pour toutes situations particulières en lien avec la présente procédure.

---

<sup>3</sup> Normes CSA Z314-23, Retraitement des dispositifs médicaux au Canada dans tous les milieux de soins, juillet 2023.

## 5. UTILISATEUR

- 5.1. Jeter tout matériel à usage unique. En cas de doute, valider le symbole «  » sur l'emballage ;
- 5.2. S'assurer d'avoir la formation nécessaire et maintenir à jour ses connaissances en fonction des changements ou mise à jour ;
- 5.3. Signaler à son gestionnaire toute problématique au niveau du processus, bris ou manque d'équipement ;
- 5.4. **Respecter le délai maximal d'une heure entre la fin de l'utilisation du dispositif médical réutilisable et le pré-nettoyage. Si ce délai n'est pas respecté, un formulaire AH-223 doit être complété ;**
- 5.5. Respecter l'hygiène des mains en tout temps :  
  
Avant d'entrer et en sortant de l'utilité souillée ;
  - Lorsqu'il y a un changement de gants à faire, en raison d'une déchirure ou lorsqu'on désire prendre un item rangé dans les armoires de l'utilité souillée ou toutes autres situations qui requièrent le retrait des gants pendant l'intervention ;
  - Se référer aux vidéos de formations sur la technique d'hygiène des mains via intranet : Soins et services / Services professionnels / Prévention des infections / Éducation et formation / Vidéos explicatifs / Hygiène des mains :  
<https://intranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/index.php?id=3182> ;
- 5.6. Respecter le port et retrait de l'équipement protection individuel aux moments opportuns (annexe 1).

## 6. ÉTAPES DU PRÉ-NETTOYAGE

### 6.1. **DISPOSITIFS MÉDICAUX**

#### ⇒ **SECTEURS CLINIQUES ET UNITÉS DE SOINS**

Pour les dispositifs médicaux, choisir entre les 2 options suivantes selon la présence ou non d'utilité souillée.

#### 6.1.1 **Si présence d'une utilité souillée dans le service (en dehors des heures d'ouverture de l'URDM ou si lien de proximité faible avec l'URDM) (se référer aux annexes 1, 2, 3, 4 et 5)**

- Procéder à l'hygiène des mains ;
- Enfiler l'ÉPI ;
- Désinfecter l'évier avec le produit désinfectant utilisé dans l'établissement avant et après le pré-nettoyage ;
- Déposer les DM dans une solution de trempage pour instruments (eau et détergent enzymatique) ;
- Ne jamais laisser tremper les instruments dans une solution enzymatique pour une période plus longue que ce qui est recommandé par le fabricant du détergent enzymatique ;
- Respecter en tout temps les recommandations du fabricant pour la dilution, la durée de trempage ainsi que la conservation de la solution enzymatique ;

- Brosser les DM avec une solution adaptée ou un linge doux non pelucheux jetable dans la solution enzymatique :
  - La brosse doit être inspectée avant chaque utilisation. Elle doit être jetée si elle est endommagée (présence de rouille, de débris, soies manquantes ou usées) ;
  - Les brosses doivent être nettoyées et décontaminées, avec le produit désinfectant approuvé et séchées à l'air entre chaque utilisation. Entreposer les brosses dans un endroit propre et sec.
- Rincer à l'eau du robinet les DM ;
- **Ne jamais utiliser de solution saline sur les DM ;**
- Assécher les DM avec un linge doux, propre et non pelucheux ;
- Déposer le DM dans le contenant fermé prévu à cet effet, en attendant leur transport à l'URDM ;
- Retirer et jeter les ÉPI et procéder à l'hygiène des mains.

### 6.1.2 Si absence d'utilité souillée dans le service (en dehors des heures d'ouverture de l'URDM ou si lien de proximité faible avec l'URDM (annexe 5))

- Nettoyer les DM avec une lingette pré-humidifiée ou conserver les DM humides, dans un contenant fermé prévu à cet effet, jusqu'à leur transport à l'URDM (gel, mousse ou vaporisateur prévu à cet effet) ;
- Rincer les DM avec canaux avec de l'eau potable jusqu'à retour d'eau claire ;
- **Ne jamais utiliser de solution saline sur les DM ;**
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

#### ⇒ **BLOC OPÉRATOIRE**

Si les DM sont acheminés directement à l'URDM (lien de proximité fort avec l'URDM)

#### **Durant l'intervention chirurgicale**

- Nettoyer et irriguer les DM avec de l'eau stérile uniquement :
  - Éliminer toute trace de souillure à l'aide d'une compresse imbibée d'eau stérile ;
  - À la fin de l'intervention chirurgicale.
- Nettoyer et irriguer les DM avec de l'eau stérile uniquement à la fin de la chirurgie ;
- Mettre à part :
  - Les lentilles, les aspirateurs et les instruments canulés ;
  - Les moteurs, les câbles, les sondes BK et invasives, les pinces bipolaires et les fibres optiques :
    - Démontez les DM démontables (trocart, pinces laparoscopiques) ;
    - Séparer les pointus tranchants, les instruments doivent être ouverts de manière à en exposer les mâchoires et les charnières ;
    - Mettre à part les piquants-tranchants et les DM non immersibles ;
    - Aspirer les liquides en salle d'opération.

- Transporter les DM souillés vers l'URDM dans des contenants couverts et entièrement confinés ou dans des chariots fermés ou avoir une couverture imperméable si les DM souillés sont transportés dans un chariot ouvert.

## **6.2. ENDOSCOPES**

### **AVEC CANAUX**

- Essuyer le tube d'insertion avec un linge doux, propre et non pelucheux imbibé de solution recommandée, pousser les freins en position libre, placer la bague d'ajustement en position zéro ;
- Irriguer tous les canaux : air-eau, succion et biopsie avec la solution recommandée fraîchement préparée ;
- Purger les canaux avec de l'air selon les recommandations du fabricant ;
- Pour les duodénoscopes ou certains écho-endoscopes linéaires munis d'un canal élévateur ouvert, irriguer manuellement ce canal avec la solution recommandée et le rincer immédiatement par la suite, selon les recommandations du fabricant ;
- Tous les canaux de l'endoscope doivent être pré-nettoyés, qu'ils aient été utilisés ou non ;
- Rechercher toute trace d'irrégularité de surface sur la gaine externe du tube d'insertion par une inspection visuelle et tactile ;
- Retirer toutes les parties amovibles, incluant le canal auxiliaire, jeter si à usage unique ;
- Installer le bouchon d'étanchéité ;
- Placer l'endoscope et les parties amovibles réutilisables dans un contenant fermé dédié, prévu à cet effet, pour son transport dans le local souillé de retraitement ;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

### **SANS CANAUX**

- Essuyer le tube d'insertion avec une lingette pré humidifiée (respecter les recommandations du fabricant de la lingette) ; pousser les freins en position libre, placer la bague d'ajustement en position zéro ;
- Rechercher toute trace d'irrégularité de surface sur la gaine externe du tube d'insertion par une inspection visuelle et tactile ;
- Retirer toutes les parties amovibles, incluant le canal auxiliaire, jeter si à usage unique ;
- Installer le bouchon d'étanchéité ;
- Placer l'endoscope et les parties amovibles réutilisables dans un contenant fermé dédié, prévu à cet effet, pour son transport dans le local souillé de retraitement ;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

## **6.3. SONDES ENDOCAVITAIRES**

- Toujours référer aux PON spécifiques ainsi qu'aux recommandations du fabricant pour chaque type de sonde endocavitaire ;
- Retirer la gaine de protection et la jeter, s'il y a lieu ;

- Enlever l'excès de gel à ultrasons avec un linge doux, propre et non pelucheux ;
- Essuyer les surfaces du DM, du raccordement de la sonde jusqu'au bout distal, avec une lingette pré humidifiée (respecter les recommandations du fabricant) ;
- Rechercher toute trace d'irrégularité de surface sur le DM par une inspection visuelle ;
- Placer le DM dans un contenant fermé, dédié au matériel souillé pour son transport vers le local de retraitement ;
- Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains.

## **7. ÉLABORATION, RÉDACTION ET MISE À JOUR DE LA PRÉSENTE PROCÉDURE**

### **6.2 Service de l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (DSP)**

Responsable de l'élaboration, de la rédaction et de la mise à jour de la procédure.

### **6.3 Service de prévention et contrôle des infections (DSP)**

Service ayant participé à l'élaboration, la rédaction et la mise à jour de la procédure.

### **6.4 Calendrier de révision de la procédure**

La présente procédure devra être révisée tous les 4 ans ou plus rapidement en fonction des besoins.

## **8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente procédure entre en vigueur le jour de son adoption par le Comité de direction et annule, par le fait même, toutes procédures en cette matière adoptées antérieurement dans l'une des installations administrées par le CIUSSS-EMTL.

## **9. RÉFÉRENCES**

- *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada dans tous les milieux de soins, Association canadienne de normalisation. CAN/CSA Z314-23. Juillet 2023.*
- *Retraitement des sondes d'échographie et des sondes pour compteur gamma intra-opératoire, Fiche technique INSPQ, Juillet 2016.*
- *Retraitement des dispositifs endoscopiques flexibles, Guide de pratique INSPQ, Octobre 2014.*
- *Retraitement des dispositifs médicaux critiques, Guide de pratique INSPQ, Mai 2014.*
- *Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, actions à poser pour le pré-nettoyage, Centre expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) INSPQ, Mars 2019*
- *Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, en dehors des heures ouvrables de l'URDM, Centre expertise en retraitement des dispositifs médicaux (CERDM) INSPQ, Novembre 2018.*
- *Normes et lignes directrices et énoncés de position de l'AIISC pour la pratique des soins infirmiers périopératoires. Association des infirmières et infirmiers de la salle d'opération du Canada (AIISOC). 16e édition- 2023.*

## 10. ANNEXES

- Annexe 1 : *Étapes à suivre pour mettre et retirer l'EPI*
- Annexe 2 : *Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec un doseur*
- Annexe 3 : *Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec une pompe automatisée*
- Annexe 4 : *Aide-mémoire pré-nettoyage des dispositifs médicaux*
- Annexe 5 : *Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, actions à poser pour le pré-nettoyage (INSPQ)*

## ANNEXE 1 : Étapes à suivre pour mettre et retirer l'EPI

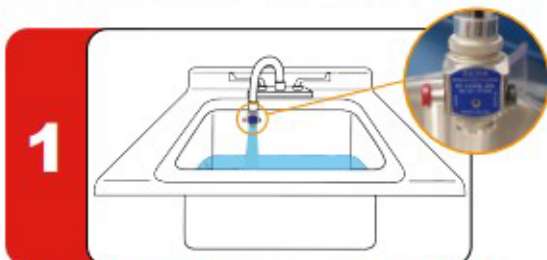
REVÊTIR L'EPI	RETIRER L'EPI
<p>1) <b>Hygiène des mains</b></p> <p>2) <b>Revêtir la blouse imperméable à manches longues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien attacher au cou et à la taille ;</li> <li>• Bien recouvrir les vêtements.</li> </ul> <p>3) <b>Mettre un masque de procédure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien recouvrir le nez, la bouche et le menton avec le masque.</li> </ul> <p>4) <b>Mettre la protection oculaire</b></p> <p><b>OU</b></p> <p><b>Mettre l'écran facial total (visière)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien recouvrir le nez, la bouche et le menton avec le masque.</li> </ul> <p>5) <b>Enfiler les gants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien recouvrir les poignets de la blouse.</li> </ul>	<p>1) <b>Retirer les gants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique gant contre gant et peau contre peau ;</li> <li>• Jeter à la poubelle.</li> </ul> <p>2) <b>Hygiène des mains</b></p> <p>3) <b>Retirer la blouse imperméable à manches longues</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Détacher d'abord au niveau du cou, puis de la taille ;</li> <li>• Retirer sans en toucher la surface extérieure ;</li> <li>• Rouler en boule, surface intérieure vers l'extérieur ;</li> <li>• Jeter la blouse dans la poubelle à la fin de chaque utilisation ou si elle est souillée ou mouillée.</li> </ul> <p>4) <b>Hygiène des mains</b></p> <p>5) <b>Retirer la protection oculaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toucher seulement aux branches</li> <li>• Jeter ou déposer dans un contenant pour retraitement, selon le cas ;</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <p><b>Retirer l'écran facial total (visière)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toucher seulement l'élastique ou les branches.</li> </ul> <p>6) <b>Retirer le masque de procédure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toucher seulement les cordons ou les élastiques.</li> </ul> <p>7) <b>Hygiène des mains</b></p>



## ANNEXE 2 : Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec un doseur

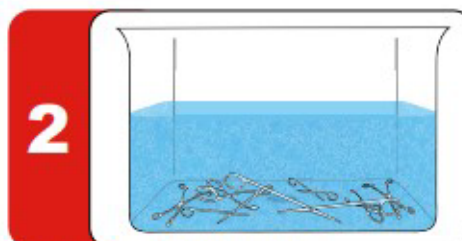


### Pré-nettoyage des dispositifs médicaux (DM) souillés réutilisables



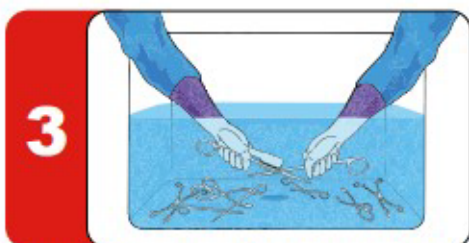
1

Pousser le **bouton rouge** du doseur vissé sur le robinet. Remplir l'évier d'eau tiède fraîchement préparée avec le détergent.



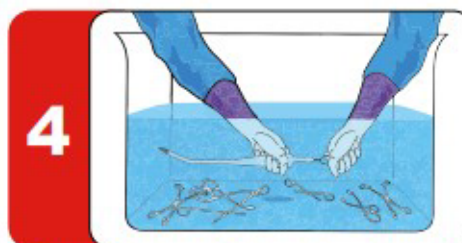
2

Immerger complètement les DM. Faire tremper les DM pour un minimum de 2 à 5 minutes.



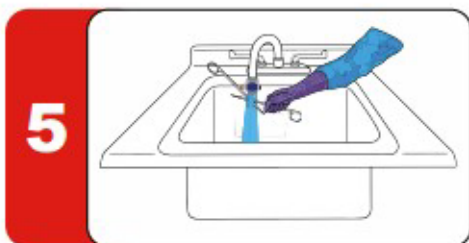
3

Nettoyer avec un linge doux non pelucheux trempé dans la solution enzymatique. Brosser avec une brosse de nylon (au besoin)



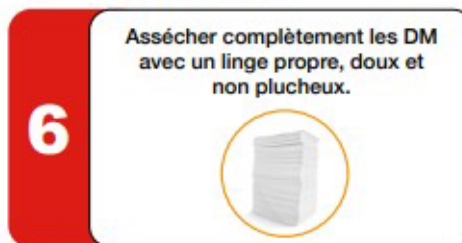
4

Brosser les DM munis de cavités en les maintenant sous l'eau et irriguer tous les canaux, s'il y a lieu, avec la solution de trempage. Vider la solution de trempage quand le brossage est terminé.



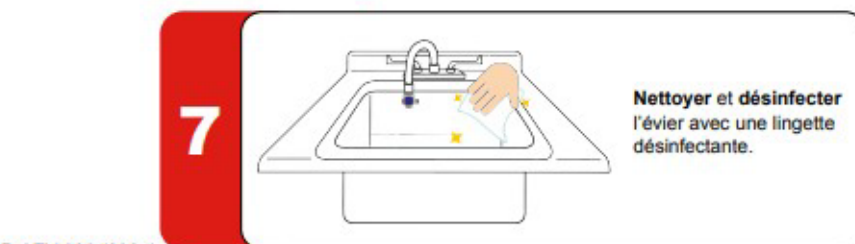
5

Pousser le **bouton noir** du doseur vissé sur le robinet. Remplir l'évier avec de l'eau tiède fraîchement préparée. Immerger et rincer **abondamment** les DM. Il doit ne rester aucun résidu de détergent sur les DM.



6

Assécher complètement les DM avec un linge propre, doux et non pelucheux.



7

Nettoyer et désinfecter l'évier avec une lingette désinfectante.

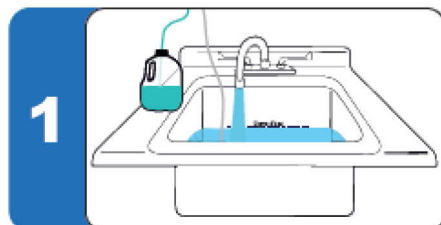
CP-AFV-020 (2024)

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal  
Québec

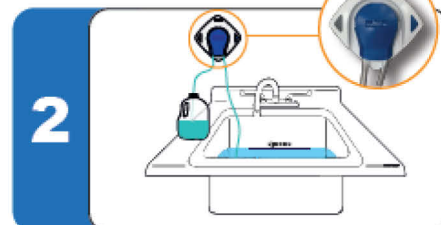
## ANNEXE 3 : Affiche du pré-nettoyage des DM souillés réutilisables avec une pompe automatisée



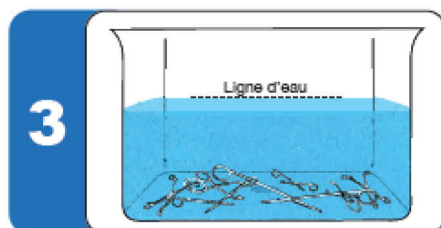
### Pré-nettoyage des dispositifs médicaux (DM) souillés réutilisables



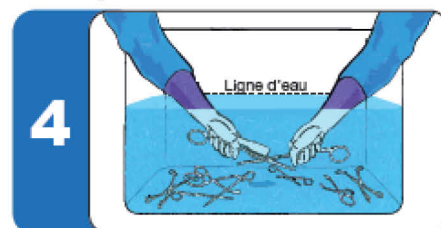
1 Remplir l'évier d'eau tiède fraîchement préparée jusqu'à la ligne de niveau d'eau.



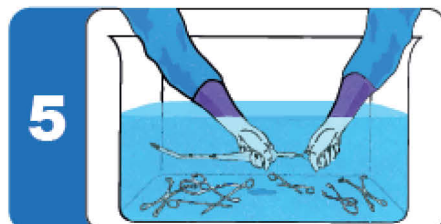
2 Appuyer sur le bouton de droite ou de gauche de la pompe automatisée pour activer le déversement du détergent dans l'eau.



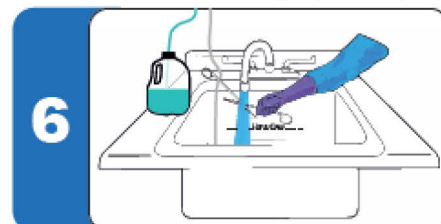
3 Immerger complètement les DM. Faire tremper les DM pour un minimum de 2 à 5 minutes.



4 Nettoyer avec un linge doux non pelucheux trempé dans la solution enzymatique. Brosser avec une brosse de nylon (au besoin).



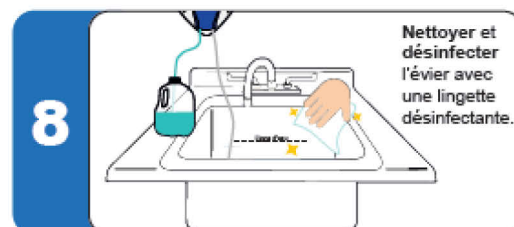
5 Brosser les DM munis de cavités en les maintenant sous l'eau et irriguer les canaux, s'il y a lieu, avec la solution de trempage. Vider la solution de trempage quand le brossage est terminé.



6 Remplir l'évier avec de l'eau tiède fraîchement préparée. Immerger et rincer **abondamment** les DM. **Il doit ne rester aucun résidu de détergent sur les DM.**



7 Assécher complètement les DM avec un linge propre, doux et non pelucheux.



8 Nettoyer et désinfecter l'évier avec une lingette désinfectante.

## Aide-mémoire Pré-Nettoyage des dispositifs médicaux (DM)

HYGIÈNE  
DES MAINS



GANTS



MASQUE DE  
PROCÉDURE



BLOUSE  
IMPERMÉABLE



PROTECTION  
OCULAIRE OU  
VISIÈRE



1. **Jeter** les objets pointus/tranchants à usage unique dans un contenant à déchets biomédicaux rigide, de façon sécuritaire
2. **Désassembler** les DM
3. **Vider** les contenants réutilisables de leur contenu
4. **Nettoyer et brosser** les DM dans une solution enzymatique
5. **Rincer** les DM avec de l'eau du robinet
6. **Assécher** les DM avec un linge doux, propre et non pelucheux
7. **Disposer les DM dans le contenant fermé** prévu au transport vers l'URDM



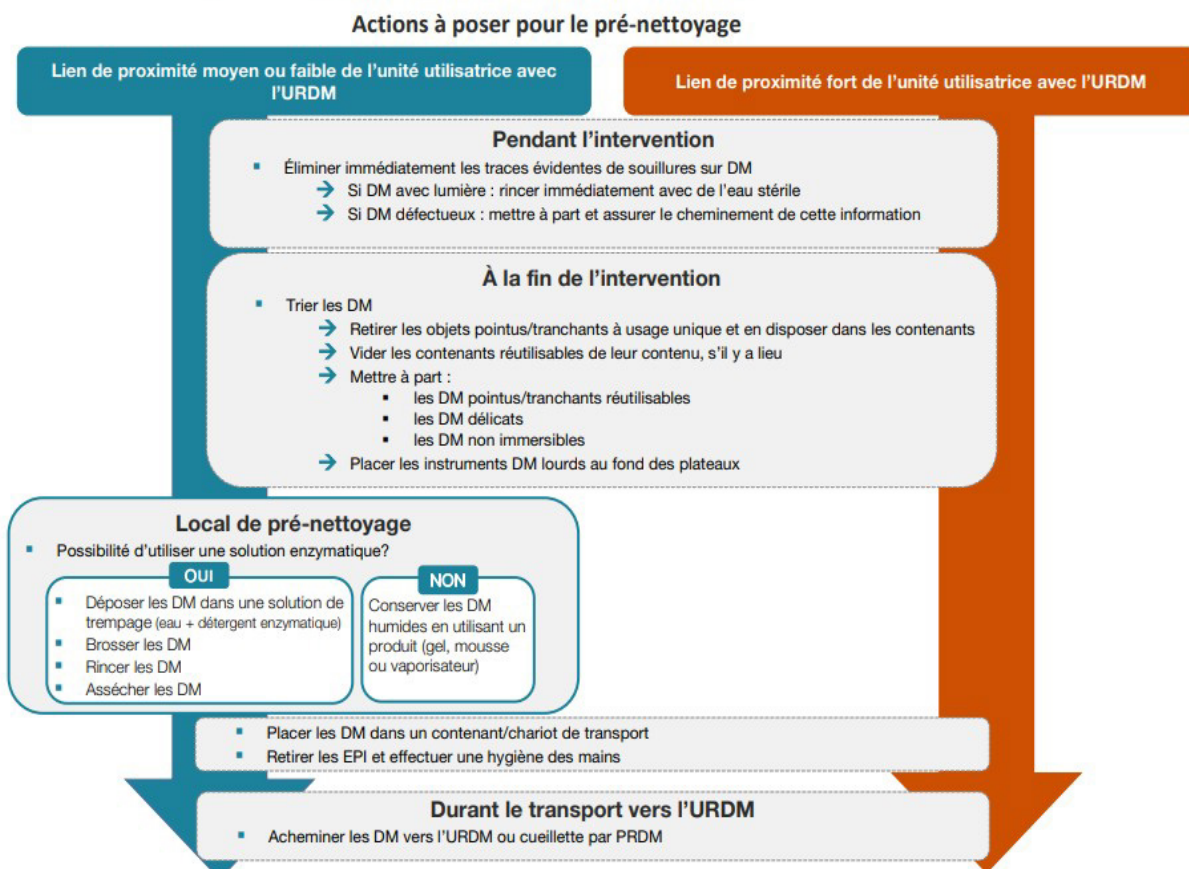
Service de prévention et contrôle des infections 2023-12-22

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de l'Est-de-  
l'Île-de-Montréal  
Québec



## ANNEXE 5 : Schéma du pré-nettoyage, inspection sommaire et transport des DM contaminés, actions à poser pour le pré-nettoyage

### Schéma du pré-nettoyage<sup>1</sup>, inspection sommaire et transport des DM contaminés



<sup>1</sup>Le délai entre la fin de l'intervention et le pré-nettoyage doit être le plus court possible, il ne doit pas dépasser une heure. Si ce délai est dépassé, un formulaire AH-223-1 doit être complété et une analyse doit être effectuée par les instances concernées afin de prévenir la récurrence d'un tel incident.

Centre d'expertise en retraitement des dispositifs médicaux  
Mars 2019

Institut national  
de santé publique  
Québec

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/cerdm/schema-pre-nettoyage-dm-contamines-2019.pdf>